

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL du 14/11/2016

Sous la présidence de M. Gérard DELMOTTE, Maire de SEBOURG, le conseil municipal s'est réuni le LUNDI 14 NOVEMBRE 2016

Étaient présents : Gérard DELMOTTE - Jean Marie DELMOTTE - Françoise SUDOUR - Marcel PATOU - André HENRY - Dominique BUSSIGNIES - Freddy SZYMCAK - Christine DUQUENNE - Benoît GYSELINCK - Renée HEMON - Bruno CELLIER - Guillaume CELLIER - Sylvie GUILLEMIN - Christiane DENORME - Danièle ROBAS.

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Anne-Sophie D'ALESSANDRO qui a donné procuration à F. Sudour
 Florence LIENARD qui a donné procuration à B. Cellier

Absent :

Martine BASSEZ - Michel LENNE.

Secrétaire de séance : Sylvie GUILLEMIN

ORDRE DU JOUR :

- suite à donner au retrait de délégation de Monsieur Benoit Gyselinck ;
- mise en conformité des statuts de Valenciennes Métropole en application des dispositions de la loi NOTRe ;
- convention avec l'association La Garderie ;
- DM2 au BP 2016 ;
- subvention au CCAS de Sebourg ;
- subvention à l'association La Garderie ;
- subvention à l'association Atelier T ;
- nomination du correspondant défense de la commune ;
- achat de photographies de Sebourg à M. Hutin ;
- indemnités au comptable public ;
- tableau des effectifs du personnel communal ;
- tarif de la salle des fêtes au personnel communal ;
- retrait du SDIS auprès du CDG ;
- Questions diverses

L'Assemblée n'ayant aucune remarque sur le compte rendu précédent, celui-ci est adopté à l'unanimité.
 Mme Sudour fait remarque qu'elle avait, pour cette séance, donné procuration mais que cela n'a pas été pris en compte.

VIE COMMUNALE

SUITE A DONNER AU RETRAIT DE DELEGATION de Monsieur Benoit GYSELINCK

Suite au retrait de délégations en date du 07.06.2016 par Monsieur le Maire des délégations consenties par arrêté du 07.04.2014 à M. Benoit GYSELINCK, adjoint au Maire, il y a lieu que le Conseil Municipal se prononce sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Vu l'exposé de M. Le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, (1 abstention : B Gyselinck) de voter à bulletins secret.

Après résultats du vote : 3 pour le maintien - 12 contre le maintien - 2 abstentions : Il est entériné que le Conseil Municipal décide de ne pas maintenir M.GYSELINCK dans ses fonctions d'adjoint au Maire et, à l'unanimité, de laisser vacant son poste et de maintenir ainsi 4 (QUATRE) postes d'adjoints au Maire, actuellement en place.

INTERCOMMUNALITE

Mise en conformité des statuts de Valenciennes Métropole en applications des dispositions de la loi NOTRe : Après avoir écouté M le Maire, et sur sa proposition, le Conseil municipal d'écide à l'unanimité d'acter la mise en conformité des statuts de la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole (Statuts joints en annexe) ; d'acter l'exercice de la compétence obligatoire « *promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme* » par l'EPIC Office du tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole ; d'acter l'exercice de la compétence obligatoire « *en matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil* » et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à notifier à la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole la mise en conformité de ses statuts et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

NOMINATION DU CORRESPONDANT DEFENSE DE LA COMMUNE DE SEBOURG : Monsieur le Maire explique que dans chaque commune un coordonnateur défense doit être nommé dans l'assemblée communale. Après sollicitations auprès des Elus, Mme Françoise Sudour, à l'origine de la confection du PCS et du Dicrim, confirme sa candidature. Accord est donné, à l'unanimité sur cette nomination.

RETRAIT DU SDIS auprès du CDG 59 : Le service départemental d'incendie et de secours du Nord (SDIS) ayant sollicité son retrait auprès du CDG de la Fonction Publique du Nord et considérant qu'aucune opposition n'apparaît à cette demande, l'Assemblée valide à l'unanimité, leur requête.

SIAN SIDEN – RA2015 : Aucune remarque n'étant effectuée sur le rapport d'activité 2015 du SIDEN SIAN, le document est entériné à l'unanimité et reste à la disposition du Public.

CREATION d'EMPLOIS d'AGENTS RECENSEURS : Après explications, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, des membres présents la création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de QUATRE emplois d'agents recenseurs, non titulaires à temps complet ou non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février 2017.

AFFAIRES FINANCIERESCONVENTION AVEC L'ASSOCIATION 'LA GARDERIE'

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de revoir la convention avec l'association 'La Garderie'. En effet, la nouvelle prise en charge s'établit à 6h/s au lieu des 9h/s, ceci à compter du 01.09.2016. De plus, il est précisé qu'au 01.01.2017, l'association gèrera la garderie des Nouvelles Activités Périscolaires, qui se déroule les vendredis scolaires de 15h30 à 16h30. Après explications, l'Assemblée autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

DM2 au BP 2016 : Après explications, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, les virements de crédits ci-dessous au BP 2016.

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapt/art	designation	montant	Chapt/art	designation	montant
2317/77	travaux Microcrèche	126 275.00	1641	emprunt	157 811.33
2317/77	moe microcrèche (hors SPS et BCT)	10 800.00			
13932/040	amortiss radars 2015	4 281.53			
13932/040	amortiss radars 2016	3 454.80			
2158/21	matériel	13 000.00			

total 157 811.33

total 157 811.33

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapt/art	designation	montant	Chapt/art	designation	montant
657	subv au ccas de sebourg	18 000.00	777/042	amortisst radars 2015	4 281.53
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 500.00	777/042	amortisst radars 2016	3 454.80
6554	org regroupt	- 30 763.67			
65541	compensation charg. Territoriales	- 32 000.00			
6574	subv aux assoc	50 000.00			
		7 736.33			7 736.33

ACHAT DE PHOTOGRAPHIES DE SEBOURG à M. HUTIN : M. Szymczak rappelle que le site internet de la commune de Sebourg doit être régulièrement mis à jour. Ici c'est Virginie Mercier, employée communale, qui va effectuer ce travail et suit par conséquent les séances de formation adéquat. Néanmoins afin de le rendre plus attrayant, des photos/vidéos doivent y apparaître. M. Pierre M. Hutin, domicilié à Sebourg, a été choisi pour ces représentations communales. Ce dernier propose une prestation à 375 € pour 10 photos (pour 5 ans) et 6 séquences de 10 secondes chacune (pour 3 ans). Accord est donné, à l'unanimité, pour l'achat de ces photos/vidéos – crédits prélevés au compte 6042 du BP 2016 – mais aussi accord, à l'unanimité, pour autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de cession des droits d'auteur.

INDEMNITES AU COMPTABLE PUBLIC : Après en avoir discuté, le conseil municipal autorise le versement de l'indemnité de conseil pour l'année 2016 de 610.38 € brut à M. Blottiaux, receveur municipal. Crédits prélevés au BP 2016, article 6225.

SUBVENTIONS

AU CCAS de SEBOURG : Après avoir expliqué que le CCAS de Sebourg se portait acquéreur, en partie sur ces fonds propres mais également avec une subvention déposée auprès de la CAF du NORD, du bâtiment de l'ex-office du Tourisme de Valenciennes, Monsieur le Maire explique que la totalité du besoin pécuniaire n'y est pas et donc que la Commune doit être sollicitée pour verser un complément estimé à 18 000 €. Après débat et vote, l'Assemblée autorise, à l'unanimité, le versement d'une subvention à hauteur de 18 000 €. Les crédits prélevés à l'article 657 du BP 2016.

A L'ASSOCIATION 'LA GARDERIE' : Monsieur le Maire explique que l'Association La Garderie a fait une demande de subvention de 324.46 €. Après explications, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, le versement de cette subvention. Crédits prélevés à l'article 6574 du BP 2016.

A L'ASSOCIATION 'ATELIER T' : Après avoir expliqué que l'association Atelier T s'était déclarée en Sous-Préfecture et donc était maintenant indépendante du Comité des Fêtes, et après vote (B. Cellier et F. Lienard : abstention), l'Assemblée autorise le versement de la subvention à hauteur de 1 000 €. Crédits prélevés à l'article 6574 du BP 2016.

A L'AMICALE du PERSONNEL : Après en avoir discuté, l'Assemblée autorise, à l'unanimité, le versement d'une subvention à hauteur de 800 € à l'Amicale Du Personnel de Sebourg. Crédits prélevés à l'article 6574 du BP 2016.

PERSONNEL COMMUNAL

TABLEAU DES EFFECTIFS Avec l'accord du CDG reçu par courrier postal le 30.06.2016, l'Assemblée entérine, à l'unanimité, la suppression d'un AT2C à 20h/s, d'un AT2C 29H/S pour la création d'un poste à 35h/s, d'un AT2C 35h/s pour la création d'1 AA2C à 21h/s et d'1AT2C à 14h/s et entérine, ainsi, à l'unanimité, le tableau de l'effectif du personnel.

TARIF DE LA SALLE DES FETES Après en avoir discuté, à l'unanimité, l'Assemblée décide de donner un avis favorable (suivant la disponibilité de cette salle) pour un tarif de location à hauteur de 75% du tarif en vigueur, applicable au personnel titulaire de la commune, ainsi qu'aux contrats aidés et précise que cela est valable une fois sur une mandature.